

## Compte rendu de séance

### Séance du 20 Mars 2015

L' an 2015 et le 20 Mars à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,MAIRIE sous la présidence de SAVE Joël Maire

**Présents** : M. SAVE Joël, Maire, Mmes : MAURICE Micheline, POUVESLE Christiane, VAN PARYS Liliane, MM : DELBOVE Didier, DESCHAINTRE Robert, DHE Rodolphe, GACQUERE Alain, NANDROT Jean-François, PIFFRET Bruno, ZOLTY Xavier

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 11

**Date de la convocation** : 10/03/2015

**Date d'affichage** : 10/03/2015

**Acte rendu exécutoire**

après dépôt en  
le : 27/03/2015

et publication ou notification  
du : 27/03/2015

**A été nommé(e) secrétaire** : Secrétaire de séance : DHE Rodolphe

**Objet(s) des délibérations**

Monsieur le Maire demande de rajouter 2 demandes à l'ordre du jour, accepté à l'unanimité

**COMPTE ADMINISTRATIF 2014 ET COMPTE DE GESTION 2014 réf : 2015-02**

Suite à la présentation du compte administratif 2014 et après avoir constaté la concordance avec le compte de gestion 2014

Le conseil municipal approuve les deux comme suit :

Résultat de clôture 2013 :

Investissement : - 22 048.67 €  
Fonctionnement : 48 245.68 €

Part affectée à l'investissement 2014 : Fonctionnement : 22 048.67 €

Résultat de l'exercice 2014 : Investissement : 30 684 €  
Fonctionnement : 42 299.64€

Résultat de clôture exercice 2014 : Investissement : 8 635.33 €  
Fonctionnement : 68 496.65 €

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

#### **CHANGEMENT DE STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES réf : 2015-01**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de voter contre le changement de statuts proposé par la communauté de communes

A la majorité (pour : 0 contre : 11 abstentions : 0)

#### **TAUX DES TAXES DE 2015 réf : 2015-03**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide de voter les taux suivants :

Taxe d'habitation : 15.88 %

Taxe foncière ( bâti ) : 6.00 %

Taxe foncière (non bâti) : 21.48 %

A la majorité (pour : 10 contre : 1 abstentions : 0)

#### **AFFECTATION DU RESULTAT réf : 2015-04**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de l'exercice : 42 299.64 €

Résultats antérieurs reportés : 26 197.01 €

Résultat à affecter ( hors restes à réaliser ) : 68 496.65 €

Solde d'exécution cumulé d'investissement : D001 : 8 635.33 €

Affectation du résultat : R 1068 : 9 364.67 €

Report en fonctionnement : R 002 : 59 131.98 €

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

#### **ATTRIBUTION INDEMNITE IAT A LAURENCE BRUN réf : 2015-05**

Après en avoir délibéré , le conseil municipal décide d'attribuer l'indemnité IAT à Madame Laurence BRUN adjoint administratif

Coefficient voté : 4 ( 10 pour 1 contre 0 abs)  
5 ( 1 pour 10 contre 0 abs)

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

#### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2015 réf : 2015-06**

Après en avoir délibéré , le conseil municipal décide d'attribuer les subventions aux associations suivantes

- Village en fête : 100 €
- Bibliothèque départementale : 30 €
- Jeunesse sportive: 180 €
- Les petites rêveries : 100 €
- Les sapeurs pompiers : 770 €
- Maquis Julien : 100 €

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

### **BUDGET 2015 réf : 2015-07**

Suite à la présentation du budget 2015, le Conseil Municipal décide d'approuver celui ci qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses comme suit:

Fonctionnement : 220 688.98 €

Investissement : 92 470 €

A la majorité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 2)

### **ACQUISITION DU TERRAIN QUI DESSERVAIT L ANCIENNE GARE réf : 2015-08**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de ne pas donner une suite favorable pour la proposition d'acquisition du terrain qui desservait l'ancienne gare

A la majorité (pour : 0 contre : 10 abstentions : 1)

### **CAUTION POUR LE LOGEMENT DE LA POSTE réf : 2015-09**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que la caution de monsieur Eyheremendy ne pourra être reversée qu'après validation de la commission des travaux suite à l'état des lieux de sortie , celle-ci ne sera pas redonnée en cas de détérioration du logement.

A la majorité (pour : 9 contre : 1 abstentions : 1)

### **Questions diverses :**

- Concernant le prêt d'une salle pour les administrés , le conseil municipal a décidé à l'unanimité de voir avec le logement de la poste qui va se libérer au 01 avril 2015.
- Concernant la demande de Monsieur Dhé Nicolas, la commission des travaux prendra rendez-vous avec lui pour examiner sa demande.
- la commune recherche 3 fûts pour les canards

En mairie, le 27/03/2015  
Le Maire  
Joël SAVE

